

Dans le but de mieux connaître dans quelle mesure les cantons connaissent le concept de compétences en santé, quelle définition il lui donne et sous quelle forme il est mis concrètement en œuvre, l'alliance Compétences en santé a mandaté une étude en 2011.

Le rapport donne une vue d'ensemble de ce que font les 22 cantons qui ont participé à l'étude, mais n'analyse pas chaque situation cantonale de manière spécifique. Le rapport montre que le thème des compétences en santé est connu des acteurs cantonaux, mais qu'il ne constitue généralement pas un objectif prioritaire de santé publique. La définition proposée par I. Kickbusch et D. Nutbeam, retenue également par l'OFSP, est choisie par 14 répondants (sur 34 réponses). On retient particulièrement, parmi les champs d'action possibles, le lien fait entre compétences en santé et prévention / promotion de la santé ainsi que l'ancrage du thème des compétences en santé dans les législations et stratégies politiques cantonales. L'inventaire révèle aussi des exemples d'actions concrètes qui ont pour but ou qui contribuent à la promotion des compétences en santé, parmi lesquelles un grand nombre d'actions à petite échelle, réalisées au plus près de groupes de population cibles.

Les auteurs recommandent un renforcement des efforts au niveau national, par lesquels les autorités et l'Alliance Compétences en santé, ainsi que d'autres partenaires, pourraient donner plus de poids à la thématique des compétences en santé et pourraient travailler à combler les déficits sur les plans théoriques et méthodologiques.